



Municipalité de SAINT-DIDACE

Bureau de la direction générale

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, greffière-trésorière, que :

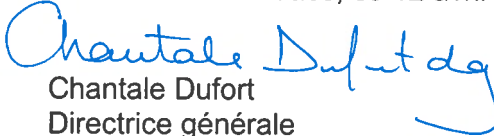
Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 8 avril 2023, le règlement suivant :

- 059-1-2024 intitulé « **Modifiant le Plan d'Urbanisme règlement # 059-89-01 de la Municipalité de Saint-Didace** ».

L'objet de ce règlement numéro 059-1-2024 modifiant le règlement original numéro 059-1989-01, intitulé « *Plan d'urbanisme* », est d'ajouter la notion d'îlots de chaleur.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web à www.saint-didace.com

Donné à Saint-Didace, ce 12 avril 2024


Chantale Dufort
Directrice générale